



PLAN D'ACTION DES RANDONNEURS

N'oubliez pas la menace que posent les espèces envahissantes lorsque vous préparez votre prochaine randonnée. Découvrez ce que vous pouvez faire pour vous assurer que votre amour de la nature ne cause pas accidentellement de tort aux sentiers que vous visitez.

1. NE SORTEZ PAS DES SENTIERS

Restez dans les sentiers désignés pour la randonnée dans les zones naturelles pour éviter de ramasser des graines envahissantes avec vos chaussures et de les propager.

2. NETTOYEZ VOTRE ÉQUIPEMENT

Enlevez les plantes et la boue, qui pourraient cacher des graines ou des fragments de plantes envahissantes, de tout votre équipement de randonnée à la fin de votre sortie.

3. NETTOYEZ VOTRE ANIMAL DE COMPAGNIE

Assurez-vous que votre animal de compagnie ne ramène pas d'espèce envahissante de la forêt. Inspectez-le soigneusement à la fin du parcours et lavez-le ou brossez-le si de la boue, des graines ou des parties de plantes collent à son pelage. Empêchez les espèces envahissantes d'utiliser votre animal de compagnie pour se propager dans de nouvelles régions.

4. SIGNALEZ TOUS LES ENVAHISSEURS

Téléphonez à la Ligne d'information sur les espèces envahissantes de l'organisme **Ontario Federation of Anglers and Hunters**, au **1 800 563-7711**, pour signaler l'observation d'une espèce envahissante ou téléchargez l'application EDDmaps.org/Ontario pour signaler un envahisseur observé sur place.

5. STOPPEZ L'INVASION

Pour en savoir plus sur les moyens de stopper l'invasion, téléchargez les plans d'action des navigateurs, des randonneurs, des jardiniers et des occupants de chalet.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les espèces envahissantes et une liste de nos partenaires, veuillez consulter le site suivant : ontario.ca/envahisseursON